Vente d'un bien immobilier en pologne

Par Visiteur

Bongour, J'ai acquis la natinalite française en 1975 et je reside en France. En Pologne je possede un bien immobilier herite de ma mère en 2002. Aujourd'hui j'aimerais vendre ce bien, transferer l'argent en France. Valeur < 75 000 euros. Les impots de vente seront reglès en Pologne.
Dois-je payer les taxes ou impôt en France ?
Merci de votre reponce.
Par Visiteur
Cher monsieur,
A partir du moment où les droits de mutation (impôts) ont bien été payé en Pologne, vous pouvez tout à fait transférer cet argent en France, en faisant un virement bancaire sans avoir à payé un quelconque impôt. Vous ne payerez que les frais bancaire liés au transfert d'argent.
Très cordialement.
Par Visiteur
Merci pour votre réponse mais vous avez pas mentionner <à payé un quelconque impot> en France bien sur. Merci pour la précision.
Par Visiteur
Cher monsieur,
Oui, pas d'impôt à payer en France ni en Pologne puisque vous avez déjà payé les impôts liés à la succession et à la vente!
Très cordialement.